

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 5.2 Date de révision 19.04.2013

Date d'impression 21.08.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateurs de produit**

Nom du produit : 2,3-Diméthylaniline

Code Produit : D145807

Marque : Aldrich

No.-Index : 612-027-00-0

No REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

No.-CAS : 87-59-2

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Sigma-Aldrich Chimie S.a.r.l  
L'Isle D'Abeau Chesnes  
F-38297 ST. QUENTIN FALLAVIER

Téléphone : +33 (0)4 74 82 28 40

Fax : +33 (0)4 74 95 68 08

Adresse e-mail : eurtechserv@sial.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'Appel d'Urgence : I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008**

Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 3), H331

Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 3), H311

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 3), H301

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 2), H373

Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 2), H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

|   |                                |                  |
|---|--------------------------------|------------------|
| T | Toxique                        | R23/24/25<br>R33 |
| N | Dangereux pour l'environnement | R51/53           |
| T | Toxique                        | R23/24/25<br>R33 |
| N | Dangereux pour l'environnement | R51/53           |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Contenance d'étiquette

### Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H301

Toxique en cas d'ingestion.

H311

Toxique par contact cutané.

H331

Toxique par inhalation.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

P301 + P310

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P311

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations Additionnelles sur  
les Dangers

aucun(e)

## 2.3 Autres dangers - aucun(e)

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

|                   |                                                                     |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Formule           | : C <sub>8</sub> H <sub>11</sub> N C <sub>8</sub> H <sub>11</sub> N |
| Poids moléculaire | : 121,18 g/mol                                                      |
| No.-CAS           | : 87-59-2                                                           |
| No.-CE            | : 201-755-0                                                         |
| No.-Index         | : 612-027-00-0                                                      |

#### Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

| Composant           | Classification                                                                 | Concentration |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>2,3-Xylidine</b> |                                                                                |               |
|                     | Acute Tox. 3; STOT RE 2;<br>Aquatic Chronic 2; H301,<br>H311, H331, H373, H411 | -             |

#### Composants dangereux selon Directive 1999/45/EC

| Composant           | Classification                                                     | Concentration |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>2,3-Xylidine</b> |                                                                    |               |
|                     | T, N, T, N, R23/24/25 - R33 -<br>R51/53R23/24/25 - R33 -<br>R51/53 | -             |

Pour le texte complet des mentions de danger-H et des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

**En cas d'ingestion**

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

donnée non disponible

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

**5.4 Information supplémentaire**

donnée non disponible

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Pour l'élimination, voir section 13.

---

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Pour les précautions, voir section 2.2

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composant    | No.-CAS   | Valeur                                                          | Paramètres de contrôle | Base                                                                               |
|--------------|-----------|-----------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 2,3-Xylidine | 87-59-2   | VME                                                             | 2 ppm<br>10 mg/m3      | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
|              | Remarques | Risque de pénétration percutanée<br>Valeurs limites indicatives |                        |                                                                                    |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

protection faciale et lunettes de sécurité Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

##### Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

##### Contact total

Matériel: caoutchouc butyle

épaisseur minimum: 0,3 mm

Temps de pénétration: 480 min

Matériel testé :Butoject® (KCL 897 / Aldrich Z677647, Taille M)

##### Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0,2 mm

Temps de pénétration: 30 min

Matériel testé :Dermatril® P (KCL 743 / Aldrich Z677388, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

##### Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

##### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d' appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                    |                                               |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| a) Aspect                                                          | Forme: clair, liquide<br>Couleur: rouge foncé |
| b) Odeur                                                           | donnée non disponible                         |
| c) Seuil olfactif                                                  | donnée non disponible                         |
| d) pH                                                              | donnée non disponible                         |
| e) Point de fusion/point de congélation                            | Point/intervalle de fusion: 2,5 °C            |
| f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition           | 221 - 222 °C                                  |
| g) Point d'éclair                                                  | 96 °C - coupelle fermée                       |
| h) Taux d'évaporation                                              | donnée non disponible                         |
| i) Inflammabilité (solide, gaz)                                    | donnée non disponible                         |
| j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Limite d'explosivité, inférieure: 1 %(V)      |
| k) Pression de vapeur                                              | donnée non disponible                         |
| l) Densité de vapeur                                               | 4,85                                          |
| m) Densité relative                                                | donnée non disponible                         |
| n) Hydrosolubilité                                                 | donnée non disponible                         |
| o) Coefficient de partage: n-octanol/eau                           | donnée non disponible                         |
| p) Température d'auto-inflammabilité                               | donnée non disponible                         |
| q) Température de décomposition                                    | donnée non disponible                         |
| r) Viscosité                                                       | donnée non disponible                         |
| s) Propriétés explosives                                           | donnée non disponible                         |
| t) Propriétés comburantes                                          | donnée non disponible                         |

### 9.2 Autres informations concernant la sécurité

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Densité de vapeur relative | 4,85 |
|----------------------------|------|

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

- 10.4 Conditions à éviter**  
donnée non disponible
- 10.5 Matières incompatibles**  
acides, Des chlorures d'acide, Anhydrides d'acide, Oxydants, chloroformates, halogènes
- 10.6 Produits de décomposition dangereux**  
Autres produits de décomposition - donnée non disponible  
En cas d'incendie : voir section 5

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - rat - 933 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

donnée non disponible

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

donnée non disponible

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

donnée non disponible

#### Cancérogénicité

IARC:       Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

#### Toxicité pour la reproduction

donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Danger par aspiration

donnée non disponible

#### Information supplémentaire

RTECS: ZE8750000

L'absorption dans le corps entraîne la formation de la méthémoglobine qui en concentration insuffisante provoque une cyanose. Elle peut apparaître après 2 à 4 heures, voire plus., lésion aux yeux, Nausée, Vertiges, Migraine, Troubles sanguins, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour la daphnie   CE50 - Daphnia magna - 10 mg/l - 24 h  
et les autres invertébrés  
aquatiques

### 12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

- 12.4 Mobilité dans le sol**  
donnée non disponible
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**  
L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée
- 12.6 Autres effets néfastes**  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

#### Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1711

IMDG: 1711

IATA: 1711

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: XYLIDINES LIQUIDES

IMDG: XYLIDINES, LIQUID

IATA: Xylidines, liquid

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1

IMDG: 6.1

IATA: 6.1

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

IMDG Marine pollutant: yes

IATA: no

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

donnée non disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

---

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

|                 |                                                                                                                  |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë                                                                                                   |
| Aquatic Chronic | Toxicité chronique pour le milieu aquatique                                                                      |
| H301            | Toxique en cas d'ingestion.                                                                                      |
| H311            | Toxique par contact cutané.                                                                                      |
| H331            | Toxique par inhalation.                                                                                          |
| H373            | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411            | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |
| STOT RE         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée                                            |

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

|           |                                                                                                                         |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N         | Dangereux pour l'environnement                                                                                          |
| T         | Toxique                                                                                                                 |
| R23/24/25 | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.                                                      |
| R33       | Danger d'effets cumulatifs.                                                                                             |
| R51/53    | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

### Information supplémentaire

Copyright 2013 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement. Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

---